

Bordereau de signature

10e Bourse Multi Collections

Signataire	Date	Annotation
Thais Denys	26/09/2025	Action : Visa
Valerie Desprez	29/09/2025	Action : Visa
Benjamin DESPLANQUE, DGS par délégation de SEC- DGS	29/09/2025	Action : Visa
Benjamin DESPLANQUE	29/09/2025	Action : Visa
Michel DUHOO	29/09/2025	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Michel DUHOO</u> (COMMUNE DHAZEBROUCK) , émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 06 févr. 2024 à 15:25 au 06 févr. 2027 à 15:25.
		Action : Fin de circuit

**Arrêté temporaire relatif à l'utilisation du
domaine public communal
Interdiction de stationnement
10ème Bourse Multicollections et Exposition
Rue du Musée
Du 1^{er} au 2 novembre**

Vu le Code de la route et notamment les articles R110-2, R411-8, R411-18, R412-34 à 412-43 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2, L2213-1 et L2213-4 ;
Considérant l'organisation de la 10^e Bourse Multicollections et exposition ;

Arrêté MD/BD/VD/DN/DT – 2025-93

LE MAIRE ARRETE

Article 1

La stationnement sera interdit du **samedi 1er novembre 13h jusqu'au dimanche 2 novembre 2025 18h** rue des Augustins coté Musée dans le cadre de l'organisation de la 10^e Bourse Multicollections et Exposition.

Article 2

La mise à disposition des barrières, et panneaux d'interdiction sera assurée par les services techniques de la ville au minimum 48h avant la manifestation.

Article 3

En application des articles L.325-1 à L.325-3 du code de la route, tout véhicule contrevenant à l'interdiction de stationner prévue au présent arrêté pourra faire l'objet d'une verbalisation et d'une mise en fourrière immédiate prescrite par l'Officier de police judiciaire territorialement compétent.

Article 4

Le présent arrêté est exécutoire pour ladite période et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Article 5

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6

Le Directeur Général des Services de la ville d'Hazebrouck est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- M le Commandant de Police, pour exécution en ce qui le concerne ;
- M le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers d'Hazebrouck ;
- La Direction des Services Techniques Municipaux ;
- La Direction Générale des Services pour insertion au Recueil des Actes Administratifs ;
- Le Service des Affaires Générales pour insertion au Registre des Arrêtés ;
- Le Service logistique ;
- L'association Philatélique d'Hazebrouck en Flandre.

**L'Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme
réglementaire, à la sécurité et au vivre
ensemble,**

Signé électroniquement par : Michel DUHOO
Date de signature : 29/09/2025
Qualité : ADJ_URBA

Michel DUHOO

